



COMPTE RENDU DU CODIR DE

L'ASCEE 44 CETE

le 31 août 2012

au CRICR de Saint Grégoire (35)

Personnes présentes :

CLA : Laurence LELOUP, Jacky GASCHET, Sébastien LAGACHE, Fabrice JADÉ, Alain THOMAS.

CLB : Sophie JÉGOU, Stéphane PASQUIET, Pascal BOULAIRE, Laurent RIOU .

CLN : Julien BERTRON, Lionel VIROULAUD, Rémi TOLEDO.

FNASCE : Odile BLANCHET, Secrétaire Générale, Responsable de la Commission des Sports, Présidente de l'ASCE 35.

Personnes excusées :

CLB : Arnaud BANIEL.

CLN : Marie-Line SILLORAY, Nadège SAUTEJEAU.

Ordre du jour :

1.Approbation du CR du 18 juin 2012.....	1
2.Point sur les adhésions 2012.....	1
3.Inauguration du nouveau CECP.....	1
4.Question sur les assurances.....	2
5.Equip'vent 2013.....	2
6.Actualités URASCE.....	2
7.Trésorerie CODIR.....	2
8.Activités sport et culture.....	3
9.Site internet.....	3
10.Question diverses.	3
11.Date de la prochaine réunion.....	3

1. Approbation du CR du 18 juin 2012

Le Compte Rendu du 18 juin 2012 est approuvé. Il restera à vérifier auprès de Nadège que les mises à jour de la composition du bureau ont été transmises à la Préfecture.

2. Point sur les adhésions 2012.

Nous avons un document, avec le nombre d'adhérents et d'ayants-droit à remplir et fournir à la FNASCE. Nadège a essayé de transposer nos documents sous ALIAS compta, pour bénéficier de la dotation supplémentaire. Pour l'instant, elle n'y est pas parvenue, mais recommencera en septembre un nouvel essai. Tous les documents pour la FNASCE sont prêts.

3. Inauguration du nouveau CECP.

Prévue le jeudi 11 octobre 2012. Pas beaucoup d'évolutions depuis la dernière réunion. Voir propositions du repas du soir fournies par Delphine COLLOBERT. Les invitations n'ont pas été envoyées aujourd'hui par le CETE. Nadège a préparé une invitation spécifique pour la soirée ASCEE, à joindre à celle de la Direction. Le CODIR a choisi le menu « Fouées » à 15,50 €, vin compris. Sébastien contacte le traiteur.

Reste l'apéritif. (Layon ou/et Aubance et/ou Pétillant).

Budget :

Le CETE prend en charge les transports, la salle et le repas du soir.

Reste à la charge de l'ASCEE 44 CETE, Animateur 250 €, Apéritif + Bière 150 € et quelques animations entre 17 et 19h (exemple : bowling)

Le CODIR décide que la participation au repas du soir sera de **5€** par adhérent. En revanche, les activités entre 17 et 19h seront gratuites pour les participants (prises en charge par le CODIR).

Odile confirme que cette soirée ne nécessite pas d'assurance complémentaire.

Pendant l'apéritif, la CLN assurera l'animation musicale.

Il serait souhaitable qu'un repérage des lieux soit fait, avant la soirée, par les organisateurs et musiciens.

Pas de nettoyage de la salle en fin de soirée. Voir problème des verres.

Fin de la soirée à 1h du matin.

Visio conférence du 7 septembre prochain à 14 h : Lionel VIROULAUD, Jacky GASCHET, Stéphane PASQUIET, Sébastien LAGACHE, Anne GREGOIRE, Sophie LELOUP-ROUE, Delphine COLLOBERT, Patrick INGLES.

4. Questions sur les assurances.

Nous profitons de la présence d'Odile pour lui poser quelques questions.

Activité sportive : Le certificat médical doit être exigé uniquement s'il y a compétition. Une rencontre amicale inter-services n'impose pas un certificat médical (pas de classement). La fourniture d'un certificat médical d'un adhérent, à un prestataire extérieur (exemple KARTING) n'est pas obligatoire.

Règles d'adhésion : Si l'ASCEE organise une activité, le participant doit être forcément **adhérent**. Attention à ne pas offrir un service à des non adhérents. Les statuts de l'ASCEE doivent comporter tous les cas possibles (actif, retraité, extérieur, temporaire ou autres). Une adhésion tacite n'est pas conforme à la loi de 1901.

Pour les stagiaires et/ou vacataires, il faut leur faire remplir une carte d'adhésion, sans forcément les faire payer (ou 1€ pour l'assurance).

Pour les activités à risque, Il est possible de réclamer au prestataire extérieur une attestation d'assurance. (karting, saut élastique).

Rassemblement moto : Pas couvert par l'ASCEE, l'adhérent s'assure seul.

Assurances : Les matériels ne sont pas assurés par l'ASCEE. Chaque ASCEE doit donc assurer son propre matériel (GMF nationale). Les appareils à boissons, même payés par l'administration, doivent être assurés par l'ASCEE gestionnaire (incendie, dégâts des eaux).

En conclusion : L'ASCE 44 CETE devra assurer ses locaux mis à disposition, ses matériels, ses distributeurs de boissons.

Pour les éventuelles futures questions à poser à Odile sur le sujet « assurances », Sophie les centralisera. Odile transmettra à Sophie les coordonnées de la GMF nationale pour diffusion auprès des commissions locales et régularisations à apporter dans chaque implantation.

5. Equip'vent 2013.

Sandrine LUCAS + Denis BUISSON renoncent à organiser l'équip'vent 2013. Pornichet est le lieu choisi, les participants louent leur bateau. L'organisation s'occupe de l'hébergement, les emplacements du port, les pontons. A suivre

6. Actualités URASCE.

Voir prochaine réunion, le 12 octobre au Mans sauf changement de dernière minute.

7. Trésorerie CODIR.

Nadège a clôturé les comptes au Crédit Agricole et les a transféré à la Société Générale. Elle a aussi informé la FNASCE de ce changement.

8. Activités sport et culture.

Tout va bien

9. Site internet.

Tout va bien

10. Questions diverses.

Présentation par Rémi TOLEDO du projet **4L Destination Désert** :

Le Projet 4L Destination Désert visera à aider les populations locales du désert sud-marocain en luttant contre la désertification des milieux naturels et en favorisant leur implantation durable par des dons matériels de toute nature, voir le site internet : www.4ldestinationdesert.wordpress.com.

Le CODIR décide de financer 30 éco-points, soit 360 €

11. Date de la prochaine réunion.

Le vendredi 30 novembre 2012 à Saint Brieuc.

le 31 août 2012

Alain THOMAS
Secrétaire ASCEE 44 CETE



Sophie JEGOU
Présidente ASCEE 44 CETE

